A la suite des appels à la grève lancés par des organisations représentant les médecins libéraux pour la période des fêtes de fin d'année *(du 23 au 31 décembre 2014)*, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes s'assure que la continuité et la permanence des soins soient garanties.

Un suivi quotidien est réalisé depuis le 23 décembre, tant au niveau national qu'au niveau de chacune des agences régionales de santé, pour vérifier que l'offre de soins est assurée.

A ce jour, aucune difficulté particulière dans la prise en charge des malades n'a été signalée sur l'ensemble du territoire. Les taux de fréquentation des services d'accueil des urgences sont stables par rapport à ce qui a été observé pendant la même période les précédentes années.

Pendant la période de grève, chaque agence régionale de santé rappelle, sur son site Internet, les démarches à effectuer par les patients pour être pris en charge rapidement :

· **En journée, les 29 et 30 décembre, et les 2 et 3 janvier** : contactez d'abord votre médecin traitant ; s'il n'assure pas ses consultations, contactez le 15 ; vous serez orienté en fonction de votre situation médicale.

· **La nuit (à partir de 20h00) et en journée, les 26, 27, 28 et 31 décembre, et le 1er janvier** : le dispositif de permanence des soins ambulatoires (service de garde des médecins libéraux) s'applique ; contactez directement le 15 ou le numéro départemental d'appel de la permanence des soins ambulatoires ; vous serez orienté en fonction de votre situation médicale.

· **Dans tous les cas, pour toute urgence médicale grave ou en cas de doute** : contactez directement le 15.

Marisol TOURAINE rappelle la vigilance de l'ensemble des services du ministère pendant cette période et sait pouvoir compter sur le sens des responsabilités des professionnels de santé engagés chaque jour au service des patients.